

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 8 janvier 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 1 07**

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Procurations	0
Votants	11

OBJET : COMMUNE MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES SUR LE SITE DU PARC D'ESPAGNE – LOT N°1 – TRAITEMENT DE L'EAU – SOCIÉTÉ E.C.R.I.T. – AVENANT N°3.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le lot N°1 – traitement de l'eau - du marché relatif au réaménagement des structures sportives du parc d'Espagne a été attribué à la société E.C.R.I.T pour un montant :

- Tranche ferme : 101 883,93 € HT, soit 122 260,72 € TTC
- Tranche conditionnelle (non affermie) : 61 402,36 € HT, soit 73 682,83 € TTC

Il précise que 2 avenants ont été validés portant le nouveau montant du marché public suite à l'avenant N°2 à 121 451,36 € HT, soit 145 741,63 € TTC.

Un avenant N°3 est proposé portant sur la régularisation du marché pour rectification d'une erreur sur le montant du marché initial sur les avenants précédents en raison de la tranche conditionnelle non affermie et sur la reprise des montants des devis relatifs aux premiers avenants et ajout des dernières prestations, à savoir :

- Annulation des avenants précédents
- Reprises des devis relatifs aux avenants précédents :
 - ✓ Prestations supplémentaires : fourniture et pose d'un nouveau bac tampon suite à la décision de maintenir la pataugeoire, reprise partielle des réseaux suite à l'ouverture de la fosse pour l'ajout du bac tampon.
- Ajout des dernières prestations :
 - ✓ Prestations supplémentaires : test des réseaux existants non prévus dans le devis variante sur lequel le lot a été attribué
 - ✓ Prestations en moins-values pour non-réalisation : débitmètre pataugeoire, électrovanne et vanne manuelle pour animations aquatiques
- Pour mémoire, prestations offertes par l'entreprise : bondes surverses pour pédiluves

L'avenant N°3 d'un montant de – 3 151,46 € HT, soit – 3 781,75 € TTC porte le nouveau montant de la tranche ferme du marché à 118 725,15 € HT, soit 142 470,18 € TTC.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider cet avenant N°3 de la société E.C.R.I.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : D'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant N°3 de la société E.C.R.I.T.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 17 janvier 2026

**Le maire
Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance
Valérie ADEMA**

